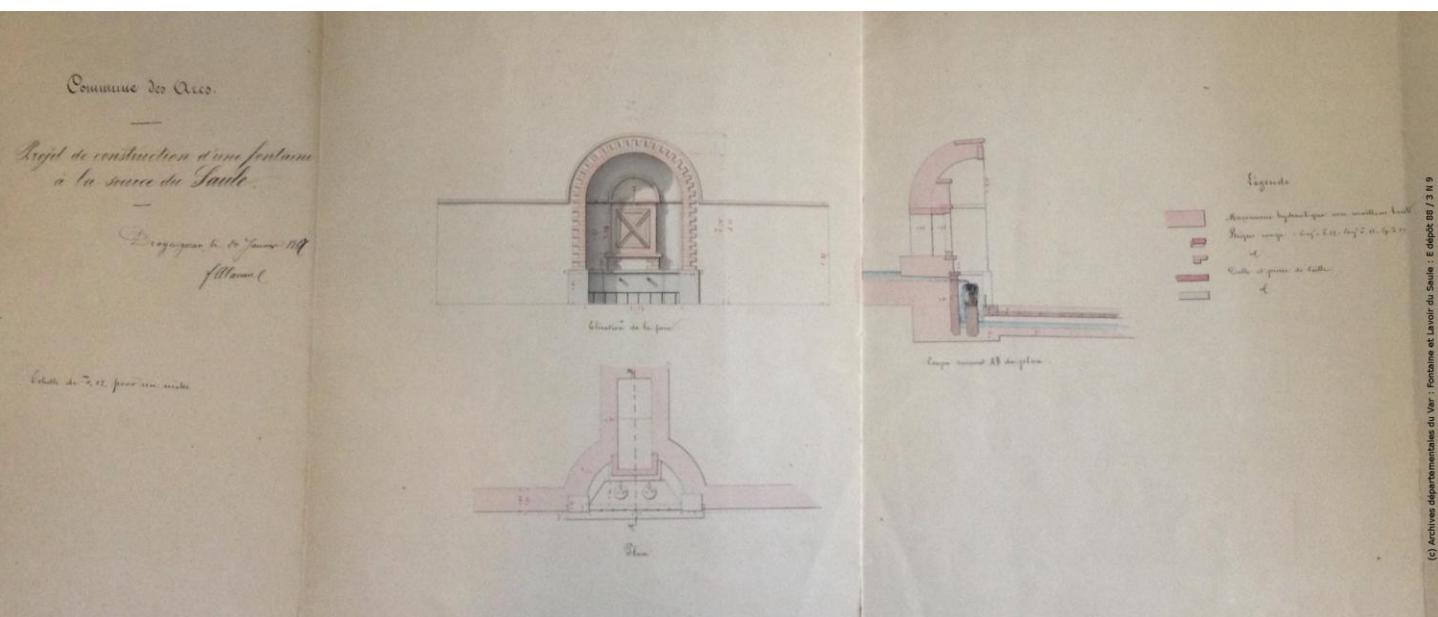




La fontaine du Saule



En résumé,

En 1817, un des membres du conseil municipal dit que « *la fontaine du Saule est la seule dont les eaux soient toujours claires et pures* » mais « *ses eaux se perdent parfois par le mauvais état où elle se trouve* ». Il est alors question de réparer la fontaine et de construire un lavoir.

○ N° 8976.

Droit filial à la construction
d'une fontaine pour le terrain
des armes.



La fontaine du château d'Orléans a été établie à l'entrée de la ville, au bout de la rue des Tournelles, qui mène au pont de la Cité. La fontaine est située sur un petit îlot, et procure abondance d'eau fraîche pour les bateaux. L'établissement profitait en peu de temps tout le temps d'été, en dépitant aux pluies et aux vents.

Article 1^{er}

Position de la nouvelle fontaine.

La nouvelle fontaine sera placée dans le mur de clôture qui entoure le château, ainsi que le pointe le bras duquel n° 1.

Article 2^{me}

Emplacement d'un lavoir.

Ce lavoir sera adapté au lavoir au château d'Orléans, les dimensions qu'il occupe dans les deux places devant l'entrée de la ville.

Article 3^{me}

Construction.

La hauteur pour la construction de la fontaine sera déterminée par une hauteur de 10 pieds et une fontaine de 8 pieds, de longueur sera de 10 pieds et de profondeur de 8 pieds et 6 pouces.

Le mur qui servira de mur à la fontaine devra être fait avec pierres qui sont adaptées pour la construction de la fontaine avec le portail qui l'entoure; ces pierres ayant toutes leurs bouches bien bâties. Ensuite il faut faire de la fontaine, en établissant la partie pour le moyen et l'autre pour le fond. Il est bon d'établir que plus au fond faire deux trous dans le fond de la nouvelle fontaine, plus au fond d'abord le point. Cet espace sera mis en mortier, et les ouvertures qu'il exigea, en posant des pierres, tout jusqu'à ce qu'il soit terminé.

La partie de l'ouverture qui sera dressée au moyen d'un mur et qui recouvrira jusqu'au fond de la fontaine, sera recouverte de bâches et bâches et marquées en cinq parties égales sur le mur, en forme de C, et la dernière partie, couverte de deux bâches, et traité avec le même matériau.

La construction sera terminée lorsque toutes les parties de la fontaine auront été établies, et elles seront terminées, mais il faudra faire jeter au bâche qui fait l'ouverture d'eau aux tuyaux, en l'ouverture d'après cela que cette partie de la construction sera appuyée contre la face intérieure de la rigole et renfermée dans le bâche.

Pour en savoir plus,

En 1820, on apprend que « *la fontaine du Saule coule actuellement à trente cinq centimètres environ au dessous de la surface du terrain. Ce défaut d'élévation la rend si incommode que malgré son utilité elle est presque à l'abandon des habitants. Pour la rendre doublement profitable on fera les travaux dont la teneur suit : (...)*

La nouvelle fontaine sera placée sur le mur de clôture du près du Sieur Meissonnier (...)

Le lavoir sera adossé au susdit mur du côté opposé à la fontaine », etc...

C'est en 1820 également qu'un toit et une enceinte sont construits.

Le lavoir de la fontaine du Saule, en 1859, « *se trouve dans des conditions telles, tant par sa position que par son état de dégradation qu'il doit être entièrement démolie et reconstruit de nouveau, de manière à l'élever au niveau du bassin de la fontaine (...) La toiture sera reconstruite de nouveau et sera établie à la Marseillaise, les poutres qui ne seraient pas reconnues présenter toutes les garanties de solidité voulues seront remplacées par d'autres de bonne qualité. Tous les bois à employer devront provenir de la forêt communale des Arcs*

Le projet de construction de la fontaine en briques date du 20 janvier 1867.

En novembre 1867, le lavoir est à sec l'hiver et alimenté avec les versures des fontaines de Pardigon (qui se trouvait rue droite à l'emplacement de l'actuelle fontaine du temps) et de la Rondourette (qui se trouvait sur la place éponyme).

En décembre 1919, la fontaine est tarie, un particulier tire sur la verse. Suite à ça, un branchement à l'eau de la ville à partir du boulevard Gambetta est réalisé, ce qui permet à tous les particuliers habitant dans la rue de se brancher à la canalisation.

*Les documents proviennent des archives départementales du Var ~> Fontaine du Saule : E dépôt 88 / 3 N 9.

Extrait des registres des délibérations du Conseil municipal de
la Commune des ays

L'an mil huit cent sixtysix ère établi p'mier du mois
de mai, les membres du conseil municipal de la
commune des ays, en suite de leur formation de la commune
se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs fames
pour la tenue de la présente réunion.

Un membre du conseil à-dit, la fontaine de la faute
et les feutes dont les eaux soient toutes flauves et puras,
les eaux si puras par force que le maire est en elle
baigné; il avoit été question d'y construire une clairette
comme il, mais la volonté avoit arrêté cette exection
Le sieur maistremeur propriétaire de la terre inférieure offrant
de donner l'emplacement auquel je proposai au
conseil de délibérer sur cet objet.

Le conseil municipal considérant que la fontaine
du faute qui fournit des eaux à une partie de l'habitation
furtoit lorsque elles pluviex venaient fêles de nos fontaines
Bourbuptz, étant en mauvais état, et courbuz au laisir qu'il
avantage; à délibérer d'arrêter en la main la faire
d'après un devis de la réparation de la dite fontaine et
la construction d'un abri et charge au maire d'ouvrir
la présente délibération à m^e le prochain

et ont signé, les membres, feut, signé & passé le 1^{er} de
Juillet an mil sixtysix, flauve, flayen, jas, ruffe & flageolet
j pastur, pascal & d^e fidey maire procopie conférée
B. de la



SI. HENRI MARSEILLE

1863

Le Vendredi 8 Mars 1863

H. Arnaud & Fils

des armes

Mon cher Monsieur le Comte de Fontenay
Gau des armes
100 Briques en 1/2 pain.
Dans ce menu wagon il y a une caisse qui contient
cette adresse pour les Chais de la Manufacture de
Frangipane - que je vous délivrerez.

Agree - Je vous prie de me faire
le plaisir de me faire savoir
Mr. H. Arnaud

Mars 1863

Fontaine

N

Les bûches reconnues en bois de feu pourront être admises
à la partie de l'aqueux jusqu'à ce qu'il le soit à moins de
soixante-dix pour cent d'ébâton ou un entremêlement
suffisamment.

Les bûches en partie encadrées de bois soit en planch.
d'auo. 2 p. D'ébacons feront 100% minimum débâts sur
les supports inférieurs en bois préalablement sciés et
empilés, il y a lieu.

Chacun des matériau son employé appartenant
à l'entrepreneur, ne devront être enlevés immédiatement
L'intéressé pourra faire d'exécuter tous travaux
plus qui lui soient nécessaires offertes.

Chacun travaux indiqués au plan devront être
portés au détail ultérieur, soit toutes fois comme charge
de l'adjudication.

Détail estimatif

Maconnage ordinaire; Savoir-maçon.

Soufflage	1 50					
Salzam	2 80	—	4 05			
épaissseur	• 50	—				
Margelles						
Soufflage	19 . 90	—				
baudrier	• .. 50	—	2 4)			
épaissseur	• .. 50	—				
Aqueux de la fontaine au lavoir						
Soufflage	3 "	—				
Salzam	• 90	—	04			
Baudrier	• .. 50	—				
<u>Total</u>						
	8 96	—	80	"	68	45
Sicuits du maus au roquefort et blanchis à la chaux.						
Soufflage	26 "	—	24	"	2	90
Baudrier	3 "	—	24	"	2	90
lavage du lavoir en maconne de terre cuite de 32 cm environ et roquefort						
Soufflage	4 . 80	—				
Salzam	1 60	—	1 20	"	80	"
Sicuits au ciment de roquefort						
Soufflage	19 . 90	—				
Salzam	• 60	—	11 99	"	1	59
à dépoter						
					155	36

10 X^o 1859



Devis pour la construction du lavoir de la fontaine du ruisseau de l'abattoir.

I au mil huit cent cinquante neuf le Dix Decembre
nou soixante et huit par baptiste rochette de la
Mairie des Oeufs chargé par monsieur Marie du
devis de construction à faire pour la construction du
lavoir de la fontaine du ruisseau de l'abattoir de l'agglomé-
ration de l'abattoir, avons procédé ainsi qu'il suit à la situation
du devis.

Le lavoir actuel se trouve dans des conditions telles
tant par sa position que par son état de dégradation qu'il
doit être entièrement démolie et reconstruit en pierres
de manœuvre à l'écart du ruisseau de la fontaine
et établi sur un parcellage donné au duc dont il
est volonté que cette partie du ruisseau soit
laquelle le eaux s'écoulent facilement, en évitant
ainsi le retour de ces eaux qui empiètent actuellement
en tout le lavoir.

La fontaine sera reconstruite de nouveau, elle sera dotée
à la maniabilité, les poêles qui servent pour servir aux
pierres toutes les garanties de sécurité sont assurées
par la qualité de bonne qualité, lors de la pose
à emploie devront procéder à la pose communale
des Oeufs, l'ingénieur devra en faire de avances, il leur
seront versées en 1865 par le commun à l'ingénieur
communal.

Sur le ruisseau fait entièrement par l'entremise
seront tenanciers endetts de nouveau et libérés à la date
de la mort de l'actuel entre la fontaine et le lavoir sera versée
par la fontaine et formera une contre partie.

Le lavoir nouveau sera établi sur l'ancien et sera en bois
de sable de Dix mètres et deux mètres, il sera parfaitement
ferme et robuste en suite à une moitié de sable et un tiers
de grès, les pierres à emploie seront en petits cailloux
roulés, conformes à ceux provenant de la rivière de l'Orne.

Le plan code visant les eaux au ruisseau sera tel
qui évitera de maniere à empêcher par une pente régulière
les eaux des ruisseaux de la fontaine et du lavoir, auquel